

SITE NATURA 2000
« VALLEE ET COTEAUX DE LA LAUZE »

Comité de pilotage local du jeudi 23 mars 2023
COMPTE-RENDU

Jean-Marc ROGER, maire de Lamaguère, a présidé le comité de pilotage local qui s'est déroulé le jeudi 23 mars 2023, à la salle des fêtes de Lamaguère.



Etaient présents :

- Michel **BRIET**, 1^{er} Adjoint mairie d'Aussos
- Myriam **DESCLAUX**, agricultrice
- Anne-Marie **DEVELAY**, DREAL Occitanie
- Gaële **GIACOMIN**, Maire d'Aussos
- Hugo **GIRARD**, Animateur du site Natura 2000, ADASEA du GERS,
- Marie-Josèphe **INEICHEN**, Adjointe au maire de Villefranche d'Astarac et retraité agricole
- Laurent **JARDINÉ**, Technicien ENS, Département du Gers
- Jean **JULIARD**, Conseiller municipal de Faget-Abbatial
- Guy **LABORIE**, agriculteur retraité
- Claire **LAURENT**, Chargée de mission environnement du CPIE Pays Gersois, en charge de la valorisation pédagogique du site
- Benjamin **LONG**, Animateur du site Natura 2000, ADASEA du GERS,
- Rémy **OUSTRIERES**, DDT32, Service Territoire et Patrimoine, Unité Environnement, en charge de Natura 2000
- Jean-Marc **ROGER**, Maire de Lamaguère, agriculteur et président du COPIL Natura 2000
- Christophe **SABATHIER**, SYGRAL
- Michel **SEGONZAC**, Petit Journal du Gers
- Marianne **VERGEZ**, agricultrice

Etaient excusés :

- Florent **NONON**, Conseiller forestier au Centre Régional de Propriété Forestière Occitanie (CRPF), antenne du Gers, en charge de l'appui technique forestier sur le site
- François **PRUD'HOMME**, Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées
- Laurence **DARÉES**, Directrice Office de Tourisme Val de Gers
- Éric **CADORE**, Conseiller Régional Occitanie
- Séverine **CARCHON**, Conseillère Régional Occitanie
- Isabelle **ARTUS**, Les Amis de la Terre du Gers
- Chambre d'agriculture du Gers
- Gaëlle **RAINSARD**, Association projet PNR Astarac
- Max **BALAS**, Maire de Tachouires

À 14h35 **Jean-Marc ROGER** ouvre le COPIL en souhaitant la bienvenue.
Un tour de table permet à chacun et chacune de se présenter.

Hugo GIRARD et **Benjamin LONG**, animateurs du site Natura 2000, présentent **l'ordre du jour de ce comité** en s'appuyant sur un diaporama (annexé à ce compte-rendu) :

1. Bilan annuel 2022 d'activité de l'animation Natura 2000
 - Contractualisation / Communication / Animation générale
 - Réactions / Questions
2. Actualités Natura
 - Réactions / Questions
3. Les MAEC 2023
 - Réactions / Questions

I. BILAN D'ACTIVITE 2022 DE L'ANIMATION NATURA 2000

Hugo GIRARD commence avec un rappel de quelques éléments de contexte du site Natura 2000 Vallée et coteaux de la Lauze (superficie, habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire et les enjeux de conservation). (cf. diaporama p.4 à 8).

- **Bilan de la contractualisation**

Hugo GIRARD rappelle le principe des 3 types de contrats qui existent pour préserver les habitats et/ou espèces à destination des différents gestionnaires : les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires ni agriculteur ni forestier.

Benjamin LONG présente le bilan pour les MAEC 2022, l'année 2022 est une année de transition en attendant la PAC 2023. Seul le renouvellement des contrats engagés en 2017 et 2021 était possible (cf. diaporama p. 11 à 15). On recense tout de même 25 renouvellements en 2022. Les MAEC en cours couvrent 757 ha soit 23% de la SAU du site.

Il n'y a pas de nouveau contrat hors agricole ni de nouvelle adhésion à la charte Natura 2000.

L'ensemble des engagements couvrent 830 ha soit 15% du site Natura 2000.

Hugo GIRARD présente ensuite le bilan de l'animation hors contrat : veille régulière au niveau du foncier avec accompagnement et information des nouveaux propriétaires sur le terrain. Concernant l'évaluation des incidences, l'ADASEA apporte de l'information sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire pour que les porteurs de projet puissent conclure ou pas sur une incidence Natura 2000 au travers de cartes spécifiques et éventuellement des visites de terrain.

Les projets soumis à évaluation d'incidences sont inscrits dans une liste nationale et une liste locale peut être arrêtée par chaque Préfet de département. La liste locale du Gers date de 2012, une réflexion est en cours pour ajouter des projets soumis à évaluation localement.

Jean-Marc ROGER demande qui instruit les évaluations d'incidences ? Quels projets sont soumis ? Comment savoir si impact ?

Rémy OUSTRIERES indique que la DDT du Gers reste instructeur de ces évaluations. Dans certains cas, elles sont intégrées aux demandes de Déclaration, d'Autorisation, exemple des dossiers Loi sur l'eau ou permis de construire mais pour d'autres, il est plus difficile de trouver l'information. Un effort doit être fait sur la communication et le porté à connaissance des acteurs du site de ces évaluations d'incidences.

Hugo GIRARD reprend sur la coordination et la contribution avec les différents partenaires et à différentes échelles (site, Département, Région, ...). En 2022, de nombreux échanges ont eu lieu au sein du réseau Natura 2000 au niveau national et régional concernant le transfert de compétence aux Régions (cf. diaporama p.26 à 27).

Michel BRIET demande si les animateurs Natura 2000 ont participé et participent à la construction du PNR Astarac.

Hugo GIRARD indique que l'Adasea par ces différentes missions sur le territoire a été sollicitée à plusieurs reprises pour apporter de la matière à la construction du PNR et continue ces échanges avec Gaëlle RAINSARD.

- **Bilan des suivis**

Benjamin LONG détaille les suivis mis en place (cf. diaporama p.29 à 35).

- *Suivi des pelouses à orchidées, 18 stations :*

Les points analysés en 2009 ont été revus avec 2 passages en 2020 centrés sur des relevés phytosociologiques et les orchidées tardives et un passage en 2021 pour les orchidées précoces.

Pour chacune des stations, une fiche station a été réalisée reprenant diverses informations (gestionnaire, description du milieu, historique de la gestion, comparatif photo entre 2009 et 2020 ainsi que la liste des espèces observées).

- *Suivi d'une restauration de prairie de fauche autrefois d'intérêt communautaire dégradée :*

Une zone en herbe intégrée au sein d'un complexe prairial plus vaste s'était appauvrie en diversité floristique : développement de mousses et de piloselles notamment, sans doute du fait d'un tassement naturel du sol au fur et à mesure des années et à l'absence prolongée de fertilisation (et de pâture) tout en poursuivant les exports de matières.

Après les travaux superficiels du sol et le semis d'un mélange prairial au printemps 2018, l'animatrice avait réalisé quelques relevés de végétation et fait un suivi photographique sur le secteur afin de suivre l'évolution de la prairie et la restauration d'un habitat d'intérêt communautaire de prairie maigre de fauche.

4 ans après le resemis, les résultats sont plutôt positifs : couverture du sol importante, diversification (repousses d'espèces non semées : marguerite, centaurée, rumex...) issue de la « banque de semences » du sol, présence d'orchidées (passage trop tardif pour déterminer les espèces), les travaux n'ont donc pas eu d'impact sur les bulbes, les mousses et les piloselles sont toujours présentes mais en faible quantité.

La sécheresse de l'année 2022 a marqué la végétation, un suivi de la parcelle dans les prochaines années sera intéressant pour suivre la résilience de cette prairie.

- **Bilan de la communication**

Claire LAURENT présente les animations pédagogiques réalisées auprès de 2 classes de Saramon, sur la thématique de l'eau ainsi que les 3 animations grand public menées par le CPIE Pays Gersoises et l'Adasea du Gers : Fête de la nature à Ensarnaut, Balade découverte à Simorre et Nuit internationale de la chauve-souris à Villefranche d'Astarac.

Hugo GIRARD rappelle les différents outils de communication mis en place sur ce site (plaquette, site internet, vidéo d'informations, ...) et le retour du bulletin du site Natura 2000. (cf. diaporama p.37 à 42).

Échanges sur l'implantation des parcs photovoltaïques au sol :

Marie Jo INEICHEN signale qu'il a été demandé à la commune de Villefranche de sélectionner des parcelles qui pourraient potentiellement accueillir ces parcs photovoltaïques.

Rémy OUSTRIERES indique que plusieurs politiques publiques sont en faveur du développement de ces énergies renouvelables mais qu'un croisement est nécessaire avec les autres enjeux notamment environnementaux. Un pôle énergies renouvelables (EnR) a été mis en place à l'échelle du département.

Guy LABORIE signale que les propriétaires privés sont également démarchés avec un prix intéressant pour eux. Il rapporte que les porteurs de projets ne sont pas intéressés par les terrains avec des pentes supérieures à 40%.

II. ACTUALITÉS NATURA 2000

1. Transfert de la compétence Natura 2000 à la Région Occitanie

Hugo GIRARD présente les éléments de ce transfert en la possession des animateurs (*cf. diaporama p.46 à 49*).

Anne-Marie DEVELAY complète et donne les dernières informations. Natura 2000 est concerné par le transfert des fonds européens et le pilotage Natura 2000. Sur le plan financier, la Région gère donc depuis le 1^{er} janvier le budget de l'animation Natura 2000 et des contrats forestiers et ni forestier ni agricole. La DRAAF a quant à elle, assure la gestion des MAEC et des aides à la Conversion en Agriculture Biologique. La Région assure le pilotage des sites terrestres (COPIL, mise en œuvre des DOCOB). Les services de l'État conservent les missions régaliennes (désignation de sites, modification de périmètres, Evaluation d'Incidences Natura 2000).

Nathalie LAMANDE (précédemment en poste à la DREAL Occitanie en charge de l'animation et pilotage du réseau Natura 2000) a été recrutée comme cheffe de service Natura 2000 à la Région. L'organisation territoriale est en cours, le Gers devrait être regroupé avec la Haute-Garonne. L'agent territorial et une équipe administrative sont également en cours de recrutement.

Elle précise que l'animation des MAEC 2023 a été financée par anticipation fin 2022 et explique également pourquoi le reste de l'animation est en suspens. L'animation Natura 2000 est censée être portée par une collectivité à défaut de collectivité volontaire, l'État et depuis le 01 janvier 2023, la Région portera l'animation qui est déléguée ensuite via un marché public à une structure animatrice. La Région devrait lancer un marché global pour l'ensemble des sites orphelins d'animation par des collectivités, avec des lots pour chaque site Natura 2000. En attente de la parution de l'appel d'offres et de l'attribution du marché, l'animation du site est en attente.

Si une collectivité se porte candidate, seuls les élus représentants les collectivités membres du comité de pilotage votent pour la désignation de cette collectivité comme structure porteuse de l'animation. Si la collectivité désignée n'a pas les compétences en interne, elle passe par un marché public pour déléguer l'animation.

2. Évaluation de la mesure COUVER06

Hugo GIRARD présente les premiers résultats de cette évaluation menée sur des parcelles de terres arables converties en prairies via des mesures agri-environnementales depuis plusieurs années. Ce travail est un partenariat entre le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie, Nature en Occitanie et l'INRAE et l'ADASEA du Gers (*cf. diaporama p.50 et 51*). Cette étude est financée par la DREAL.

Anne-Marie DEVELAY ajoute que cette étude a été mise en place pour répondre aux interrogations sur l'efficacité de cette mesure. Les bilans effectués sur les MAEC sont habituellement quantitatifs mais très rarement qualitatifs. Les premiers éléments apportent un bon argumentaire pour inciter à renouveler les contrats MAEC afin de favoriser le maintien des prairies converties après les 5 premières années d'engagement. Il s'agit également d'un beau travail collaboratif entre structures avec l'appui scientifique de l'INRAE qui veille à ce que les indicateurs produits soient robustes sur le plan statistique.

Jean-Marc ROGER souligne que les sites Natura 2000 ont un rôle de conservation de certaines espèces notamment de la flore qui sont dépendantes de l'entretien par l'élevage. La mise en place de prairies est une bonne chose mais s'il n'y a pas de MAEC, elles seront retournées car de moins en moins d'éleveurs.

Anne-Marie DEVELAY a conscience de la diminution du nombre d'éleveurs. Les MAE ne sont pas éligibles partout. La Région et la DREAL veilleront à la poursuite des MAE sur les sites Natura 2000. Mais les MAEC ne sont qu'une petite composante du puzzle.

Michel BRIET demande si les pâturages de tous les animaux ont le même impact ?

Hugo GIRARD répond que souvent la présence de chevaux entraîne du surpâturage. Toutefois certains éleveurs de chevaux peuvent avoir de bonnes pratiques et maintenir les prairies en bon état. L'optimum est un pâturage avec un troupeau diversifié.

Benjamin LONG présente le Life Coteaux Gascons dont l'objectif est le maintien et la restauration des milieux ouverts agropastoraux. Les actions sont ciblées en priorité en dehors du site Natura 2000 pour agir

sur un territoire plus large. Certaines actions pourraient toutefois venir en complément des actions prévues sur Natura 2000.

3. Encadrement de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les sites Natura 2000

Anne-Marie DEVELAY rappelle le contexte. Les associations de protection de l'environnement ont jugé les pratiques mises en place sur Natura 2000 non conformes aux 2 Directives européennes. Elles ont donc saisi le Conseil d'État qui a demandé au gouvernement de prendre des mesures. Le décret paru en novembre demande aux préfets de département d'encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires. Ces associations ont attaqué ce décret.

Rémy OUSTRIERES ajoute qu'il faut attendre les instructions des 2 ministères (Agriculture et Transition écologique) aux Préfets de région et de département.

Jean-Marc ROGER ne comprend pas cet encadrement supplémentaire, il s'agit d'une contrainte additionnelle alors que Natura 2000 avait été présenté par l'État français comme un zonage environnemental sans contrainte forte supplémentaire

Rémy OUSTRIERES indique que les spécificités de chaque site Natura 2000 seront certainement étudiées, avec à un premier niveau, quels sont les usages des produits phytosanitaires sur le site et à second niveau quelles sont les actions prévues dans le DOCOB et enfin, combien de contrats sont souscrits pour réduire leurs usages.

Rémy OUSTRIERES reprend en rappelant que la DDT garde la main sur les évaluations d'incidences. Le but n'est pas de tout mettre sous cloche mais de préserver des zones avec de forts enjeux environnementaux. Il y a une forte pression de prospection sur le Gers pour le bois énergie. La DDT a abaissé le seuil de coupe à 2 ha pour freiner et mieux encadrer les coupes forestières importantes.

Comme mentionné précédemment de nouveaux projets pourraient être ajoutés à la liste locale des projets soumis à évaluation d'incidences : arrachage de haies, coupe forestière et retournement de prairies.

Guy LABORIE souligne l'impact des coupes à blanc qui se multiplient. Que garde-t-on de la biodiversité lors de ces coupes et quels boisements aura-t-on dans 20 ans ?

Laurent JARDINÉ signale que le Département replante en moyenne chaque année 25 km de haies en partenariat avec Arbre et Paysage chez des agriculteurs et des particuliers.

Malheureusement, actuellement il s'arrache plus de linéaires qu'il en est planté.

III. LES NOUVELLES MAEC 2023

Benjamin LONG présente le nouveau PAEC et les MAEC pour 2023. L'enveloppe financière est contrainte au niveau régional et par le grand nombre de PAEC déposé. Une enveloppe de près de 161 000€ a été attribuée pour le site. Les mesures restent assez similaires par rapport à la programmation précédente.

Il indique que pour les parcelles en dehors du site Natura 2000, les agriculteurs sont concernés par 2 autres territoires PAEC déposés sur des enjeux biodiversité et agro-pastoraux.

Autres échanges :

Christophe SABATHIER se demande si le SYGRAL ne pourrait pas porter l'animation. Ils sont compétents sur l'ensemble du site.

Hugo GIRARD souligne que les enjeux du site sont surtout autour des milieux secs des coteaux, qu'il y a très peu d'enjeux cours d'eau mentionnés dans le DOCOB.

Marianne VERGEZ demande à qui elle doit s'adresser pour une coupe de parcelle de pins avec risque d'incendie.

Rémy OUSTRIERES l'invite à se rapprocher de son service pour discuter de ce point précis.

Jean-Marc ROGER conclut le COPIL en répétant qu'il faut s'occuper des agriculteurs et des éleveurs, pas uniquement des parcelles.

Les animateurs Natura 2000 remercient les participants pour les échanges.

FIN DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.